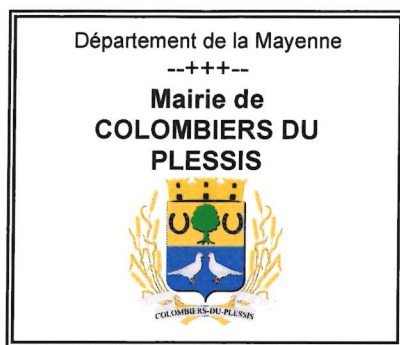




PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, sur convocation en date du 18 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBEURRIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient Présents : MM, LEBEURRIER Jacky, ROUGERIE Emmanuelle, MONGODIN Christophe, RUBLIER Patrick, BENOIT Delphine, BLANCHARD Christine, GRELLIER Aurélien, DUTHOIT Cécile, FORET Sandra, HERSAN Gaël.

Etait absent excusé : Monsieur TOURNERIE Dany

Secrétaire de séance : Madame BENOIT Delphine.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

+++++

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale
- Devis de transport scolaire pour la saison 2026/2027
- Etude des différents travaux à réaliser :
 - o Rénovation du logement communal au 4, rue de la mairie
 - o Rénovation du clocher de l'église.
- Reprise du commerce « bar-restaurant »
- Comptes-rendus des commissions communautaires
- Questions diverses.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

(D2026-06-01)

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle est effectué a posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin).

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La composition de la commission

- d'un conseiller municipal et d'un suppléant ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un suppléant ;
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire et d'un suppléant.

Mme Delphine BENOIT est volontaire en tant que titulaire et M Aurélien GRELLIER est volontaire pour être suppléant dans la commission des listes électorales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

↳ **DESIGNE**

- Delphine BENOIT en tant que titulaire ;
- Aurélien GRELLIER en tant que suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.

DEVIS TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA SAISON 2026/2027 : (D2026-06-02)

Monsieur le Maire donne lecture du devis de BACO TAXIS concernant la prise en charge du transport scolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Gorrion pour l'année scolaire 2026-2027. Le montant de cette prestation s'élève à **9 206,40 €**.

Il est précisé que le nombre d'enfants concernés est en nette diminution. Pour la prochaine rentrée, seuls 3 enfants sont susceptibles de bénéficier de ce service, contre 9 enfants au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **DECIDE** de ne plus participer au financement de ce transport scolaire, considérant que le nombre d'enfants concernés ne permet plus de justifier le maintien de cette dépense.

↳ **SOUHAITE** toutefois engager une réflexion afin de réaffecter une partie de cette somme au bénéfice des enfants de la commune, sous différentes formes d'aides (bons d'achat, participations à des activités, aides diverses, etc.).

↳ **SOLLICITE** la liste des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de GORRON.

ETUDE DES DIFFERENTS TRAVAUX A REALISER :

- Rénovation du logement communal au 4, rue de la mairie :

Ce logement a été réhabilité en 2000, sa superficie est de 80 m². Il est composé au 1^{er} étage d'une pièce de vie avec coin cuisine, WC, buanderie, grenier ; le 2^{ème} étage est composé de 2 chambres, salle de bain, WC.

Le Conseil municipal décide d'engager des travaux de rénovation car il ne peut actuellement être proposé à la location en raison de son défaut d'isolation.

Après une visite et examen de la situation, il est proposé d'abandonner l'aménagement du 2^{ème} étage et de créer un studio afin de rendre le logement conforme et plus fonctionnel.

Dans ce cadre, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise TESNIERE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une nouvelle salle d'eau.

- Rénovation du clocher de l'église :

Le clocher de l'église présente d'importants signes de dégradation. De nombreuses ardoises sont cassées et la présence de choucas contribue à détériorer davantage l'ouvrage.

Afin d'évaluer précisément l'état de la structure et de définir les interventions nécessaires, une étude sera menée par ARCHITRAV, cabinet d'architectes du patrimoine situé à ANGERS à l'automne. Cette expertise permettra d'établir un bilan complet des travaux à réaliser avant le lancement des demandes de subventions destinées à financer cette opération de rénovation.

REPRISE DU COMMERCE « BAR RESTAURANT » :

Mme Emmanuelle ROUGERIE, 1^{ère} adjointe, donne le compte-rendu de la commission « Commerce : Bar-Restaurant » :

En prévision d'un repreneur, la commission propose au conseil municipal de valider plusieurs aides pour encourager la reprise du commerce :

- Mettre en place un loyer progressif sur trois années, à savoir :
150 € la 1^{ère} année, 300 € la 2^{ème} année et 500 € la 3^{ème} année
- Une aide financière de 10 000 € destinée à financer du mobilier de cuisine, de la vaisselle et différents accessoires de cuisine.

Le conseil municipal donne son accord de principe, ces choix seront validés ultérieurement en réunion de conseil.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

PLH (Programme Local d'Habitat) : M Jacky LEBEURRIER

SENOM : M Christophe MONGODIN

Territoire Energie 53 : Mme Cécile DUTHOIT.

Visite de la Préfète à la CCBM : M Christophe MONGODIN

QUESTIONS DIVERSES :

Un devis a été sollicité pour le changement du dégrilleur de la station d'épuration.

Un devis a été sollicité auprès du SENOM pour le remplacement de deux poteaux incendie (lotissement les bruyères et route de Gorrion).

La commission affaires sociales se réunira le samedi 30 mai à 10h30.

La prochaine réunion de conseil est fixée le mardi 7 juillet à 20 heures.

La secrétaire

Delphine BENOIT



L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30

Le Maire,



Jacky LEBEURRIER

